

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

**Date de la convocation :**  
05 Février 2020

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Date d'affichage :**  
05 Février 2020

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylene ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 18  
Procuration : 1

Excusés : M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEHAHDI, Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Nicole LAURENT, Anne NAUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Approbation de la Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-34 ;

Vu la délibération en date du 22 Février 2018 prescrivant la révision allégée du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération en date du 08 Octobre 2019 tirant le bilan de la concertation ;

**À la majorité :**

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui

Vu la délibération en date du Mardi 08 Octobre 2019 arrêtant le projet de révision allégée du PLU ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 13 Novembre 2019 ;

Vu la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulé le 22 Novembre 2019 ;

Vu l'arrêté municipal en date 21 Novembre 2019 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulé du mardi 17 Décembre au vendredi 17 Janvier 2020 ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les remarques émises par les services consultés lors de la réunion des Personnes Publiques Associées ne justifient aucune modification du P.L.U en cours de révision allégée ;

Considérant qu'aucune observation relative à l'enquête publique n'a été émise par les habitants, la disposition concernant le procès-verbal de synthèse et le mémoire en réponse s'avère inopérante ;

Considérant que le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable à l'enquête publique ;

Considérant que la révision allégée du P.L.U. telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

Conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le P.L.U. ne seront exécutoires qu'après :

- Un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet d'Arras si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces modifications ;
- L'accomplissement des mesures de publicité ;
- Dès réception par le Préfet si la Commune est située au sein d'un Scot approuvé ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent POISSANT,



"DECISION EXECUTOIRE" 21 FEV. 2020  
Recue en Sous-Préfecture le 25 FEV. 2020  
Publiée au Journal officiel le 25 FEV. 2020  
MAZINGARBE, le 25 FEV. 2020  
Le Maire

Laurent Poissant

